

séparé, non divorcé, combien de déclarations?

Par christiane1960, le 12/05/2010 à 11:07

Bonjour,

Séparé depuis juin 2009, mariée sous le régime de la communauté universelle, j'aimerais savoir combien je dois faire de déclaration d'impôts.

Mon mari a contacté un avocat qu'il a d'ailleurs payé pour un consentement mutuel mais pour l'instant rien a bougé puisque je ne lui ai pas encore donné les papiers que réclament l'avocat pour entamer la procédure. Je ne souhaite pas divorcer. Peut-on quand même dire que nous soyons en instance de divorce?

Nous avons chacun notre logement ainsi que nos propres ressources bien que très faible pour ma part et irrégulière (environ 400 euros/mois).

Je touche également l'apl de la CAF puisque quand nous nous sommes séparés j'ai envoyé un dossier en leur envoyant le prêt immobilier.

Mon mari me verse une pension alimentaire pour les enfants ainsi que pour moi, tout cela fait à l'amiable et moi je reverse sur notre compte joint que nous avons gardé, le montant du prêt. Pour moi il faut faire 3 déclarations. Mais si nous devons faire une déclaration commune, (ce qui me paraitrais assez bizarre puisque nous n'habitons pas à la même adresse) puis-je me retrouver à rembourser la CAF? alors que tout cela est fait en toute bonne foi de notre part? Merci de votre réponse.